

Préavis N° 02-2023

Demande de crédit complémentaire de CHF 53'739.—au budget 2023 pour la mise en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) en 2023

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 1^{er} mars 2023.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

avec les amendements suivants :

- D'adopter le préavis N° 02-2023 Demande de mettre en place des Mesures de Santé et Sécurité au Travail (MSST) d'un montant global de CHF 161'217.
- D'autoriser le CODIR à mettre en place le MSST pour un montant global de CHF 161'217.—qui sera échelonné sur trois ans de 2023 à 2023.
- D'autoriser le CODIR à utiliser les liquidités courantes.

Objets soumis à référendum